

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2016.**

La séance est ouverte à 19h heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Adeline DEBREUILLE ; Gérard CHAPOT ; Maxime MALJOURNAL ; Florent PAILLÉ ; Yves WITKOWSKI ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Evelyne REY.

**Excusée** : Isabelle KOUDOUVOH (procuration à Christine BRUYAT).

**Absente** : Christelle DUCHATEAU.

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUILLET 2016.**

Adopté à l'unanimité.

### **2. AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, AVEC L'AGENCE D'INGÉNIERIE DU DÉPARTEMENT.**

M. le Maire rappelle la convention signée le 26 mars 2015 avec l'Agence d'Ingénierie afin de réaliser une mission d'étude en 2015.

Il précise que suite à un courrier de la Police de l'eau et après avoir débuté les travaux de remise en état du réseau d'assainissement et de la STEP, il est nécessaire de réaliser un diagnostic, en complément de la mission signée en 2015.

Pour cela, il propose de signer un avenant à la convention avec l'Agence d'ingénierie pour un montant de 1 125€ HT qui s'ajoute au montant initial de 5 850 € HT.

**Vote** : pour à l'unanimité.

### **3. RÉVISION DES PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016.**

M. le Maire rappelle la mise en demeure de la Police de l'eau en date du 24 mars 2015 concernant l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de la station d'épuration et d'établir un diagnostic et un schéma directeur du réseau d'assainissement.

Afin que les dossiers de demandes de subvention soient étudiés par le Département et l'Agence de l'Eau, les tarifs d'eau et d'assainissement doivent atteindre un montant minimum.

Pour cela, il propose la révision des tarifs comme suit :

- le m<sup>3</sup> d'assainissement de 0,80 € à 0,90€,
- le m<sup>3</sup> d'eau de 0,90 € à 1€,

Les autres tarifs restent inchangés :

- la prime fixe eau par abonnement : 20 €,
- la prime fixe assainissement par abonnement : 20 €,
- la location de compteur : 2 €
- le remplacement d'un compteur endommagé du fait de l'abonné : 61 €.

**Vote** : pour à l'unanimité.

### **4. AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA GENDARMERIE.**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat de location de la caserne de gendarmerie a été signé le 15 mars 2011 pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2010.

Le bail précise que le montant du loyer est révisable tous les trois ans.

Il fait part au conseil municipal de la proposition des services fiscaux de maintenir la valeur locative à 45 000 € annuel.

**Vote** : pour à l'unanimité.

## **5. BAIL DE LOCATION DU BAR / RESTAURANT “LE BISTROT DE LA GARE”.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé en mars 2016 un bail dérogatoire de 7 mois, jusqu'au 30 septembre 2016, avec M. BERGDOLL, gérant du bar restaurant « Le Bistrot de la Gare ».

Liliane MASNADA et le Maire ont rencontré M. BERGDOLL qui leur a fait part de son souhait de renouveler le bail.

Le Maire propose au conseil municipal de signer un nouveau bail dérogatoire d'une durée de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 aux mêmes conditions et tarif que précédemment, soit 800 € TTC mensuel.

Il rappelle qu'une fois les problèmes juridiques réglés et les travaux de remise en état de la salle du restaurant effectués, le conseil municipal étudiera la signature d'un bail commercial.

Florent PAILLÉ demande si M. BERGDOLL est à jour de ses loyers. Le Maire répond que le nouveau bail ne sera signé que si tous les loyers ont été réglés.

Vote : pour à l'unanimité.

## **6. CONVENTION DE LIVRAISON DES REPAS SCOLAIRES AVEC LA CUISINE CENTRALE “LE CROQ'AIN”.**

Le Maire rappelle que le Croqu'Ain fournit les repas à la cantine scolaire.

Pour l'année scolaire 2016/2017, il convient de signer une nouvelle convention de livraison, avec maintien du tarif à 3,82 € par repas.

Vote : pour à l'unanimité.

## **7. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'AMICALE SPORTIVE.**

Le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle, en date du 30/08/2016, du nouveau bureau de l'ASV. Depuis cette date, le club de football, par manque de joueurs, a dû se mettre en “sommeil” et déclarer forfait général pour la saison 2016/2017.

Le Maire précise que les joueurs de Virieu le Grand désireux de poursuivre le football se sont licenciés à Chazey-Bons cette année et que les présidents des 2 clubs étudiaient une éventuelle fusion pour la saison 2017/2018.

En conséquence, la subvention n'est plus d'actualité pour le montant demandé étant donné que l'ASV est en sommeil. Par contre, compte tenu des avances personnelles faites par les membres du bureau de l'ASV et de leur implication, le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Il propose ensuite un tour de table afin que chacun s'exprime :

- Christine BRUYAT indique que les nouveaux membres de l'ASV sont des gens plein de bonne volonté.
- Maxime MALJOURNAL indique que les vestiaires ont été très bien nettoyés, que les inscriptions de début de saison coûtent très chères, qu'un forfait coûte environ 150 €. Il propose personnellement une subvention de 300€.
- Gérard CHAPOT demande si la déclaration du nouveau bureau du club a été faite en Sous-Préfecture. Il indique qu'il ne veut pas subventionner des gens qui ne représentent pas Virieu le Grand. Le Maire indique que le nouveau bureau a bien été enregistré en Sous-Préfecture et présente les documents.
- Philippe REVEL précise que lors de l'assemblée générale, il restait environ 500 € sur les comptes mais qu'aucun bilan financier n'a été présenté.
- Liliane MASNADA indique que cette subvention n'est pas prévue au budget. Le Maire répond qu'il s'agit d'une avance sur la subvention annuelle et que les crédits sont prévus à l'article “Subventions de fonctionnement aux associations”.

Après discussion, une subvention de 200 € est accordée à l'ASV par 7 voix pour: Georges GERIN, Christine BRUYAT, Isabelle KOUDOUVOH (procuration à Christine BRUYAT ), Philippe REVEL, Jacqueline ROSSI, Evelyne REY, Yves WITKOWSKI ; 5 voix contre : Adeline DEBREUILLE, Gérard CHAPOT, Florent PAILLÉ, Henri DUCARRE, Liliane MASNADA ; et une voix pour une subvention de 300 €: Maxime MALJOURNAL.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement les 2 terrains de football de Chazey-Bons sont impraticables et que le président de Chazey-Bons lui a demandé de pouvoir bénéficier de l'utilisation du stade de Virieu le Grand pour les entraînements et pour 2 matchs officiels jusqu'en fin d'année 2016.

Afin d'avoir plus de renseignements, le Maire propose aux conseillers municipaux une réunion avec les présidents des 2 clubs de football le mardi 20 septembre 2016 à 19h30 en mairie.

Gérard CHAPOT indique qu'il aurait aimé que le Maire appelle celui de Chazey-Bons afin de savoir pourquoi les 2 stades étaient indisponibles en même temps. Le Maire répond que la demande lui a été faite ce jour à 17h30 et qu'il envisage, bien entendu, de contacter le Maire de Chazey-Bons.

Christine BRUYAT précise que le rôle d'une municipalité est d'aider les associations et de créer la vie dans la commune.

## **8. TRANSFERT DE CRÉDIT DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET QUARTIER GARE.**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le dossier de contentieux concernant le dégât des eaux au niveau du plafond de la salle du restaurant communal. Il indique que le Tribunal Administratif demande à la mairie de régler la facture de l'expert judiciaire en attendant le jugement définitif.

Le Maire précise que celle-ci doit être réglée sur le budget " Quartier Gare ". Afin de disposer des crédits nécessaires, il convient de transférer 8 000 € du budget général au budget " Quartier Gare ".

Il rappelle qu'une subvention de 22 205 € a déjà été versée lors du vote du budget 2016 pour pallier aux dépenses de fonctionnement.

Gérard CHAPOT demande pourquoi notre assurance ne prend pas en charge ces frais. Le Maire répond que l'assurance ne prend en charge que les frais d'avocat.

Vote : pour à l'unanimité.

## **9. QUESTIONS DIVERSES.**

Aucune question.

## **10. INFORMATIONS DIVERSES.**

1°) Le Maire indique que la Communauté de Communes BugeySud, dans le cadre de sa compétence voirie, va faire réaliser par l'entreprise FAVIER dans les semaines à venir les travaux suivants:

- réfection de la rue du stade en émulsion (des jeux de boules jusqu'au parking du complexe sportif).
- réfection en enrobé de la rue de la Rotonde.
- réfection en enrobé du trottoir de la rue des Pelands (côté impair).
- reprise de certains marquages au sol dans le village.

Le Maire précise qu'une réunion a eu lieu jeudi 15 septembre en mairie afin de préparer l'organisation de ces travaux.

M. CHAPOT rappelle qu'en 2014, il avait demandé que l'entreprise FAVIER ne vienne plus travailler sur la commune suite aux problèmes persistants au niveau du chantier réalisé en 2004 dans le quartier de la Moutarde. Il précise que la Communauté de Communes nous impose cette entreprise.

2°) Le Maire informe que l'ADAPEI de l'Ain propose une « opération brioches » les samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016.

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent se mobiliser ou s'ils préfèrent continuer à verser une subvention comme au cours des années précédentes.

Le conseil se prononce pour le versement d'une subvention.

3°) Philippe REVEL indique que la rentrée scolaire s'est déroulée sous les meilleurs auspices :

- 53 enfants inscrits à l'école de Sorémont et 36 à l'école des Pelands.
- stabilité de l'équipe éducative et péri-éducative.
- bon fonctionnement du transport scolaire.

- tout le monde s'est adapté aux nouveaux horaires.

4°) Dimanche 18 septembre 2016 aura lieu une visite guidée du village commentée par Philippe REVEL dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Rendez-vous à 10h Place Honoré d'Urfé.

5°) Maxime MALJOURNAL indique que les travaux de construction des Points d'Apport Volontaires (PAV) débiteront rapidement. A la demande de la Communauté de Communes, 14 délégués communautaires ont rencontré 14 délégués du SIVOM afin de clarifier certaines questions concernant ces travaux. Il précise qu'à la suite de cette réunion, il n'existe plus aucun antagonisme entre les 2 parties.

6°) Gérard CHAPOT informe que le changement de la porte d'entrée du bureau de poste se fera le 6 octobre 2016.

7°) Yves WITKOWSKI demande si le stationnement interdit de la rue du Montet va être retracé. Le Maire indique que cela est prévu lorsque la Communauté de Communes effectuera la reprise du marquage au sol.

La séance est levée à 20h10.